

DÉPARTEMENT DU  
PUY DE DÔME

ARRONDISSEMENT DE  
CLERMONT-FERRAND



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2022**  
**N°2022.06.08**

Conseillers en exercice	<b>33</b>	L'an deux mille vingt deux, le mardi 13 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de <b>BEAUMONT</b> s'est réuni en <b>séance ordinaire</b> à la Mairie, après convocation légale du mercredi 7 décembre 2022, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CUZIN, Maire.
Présents	<b>22</b>	
Absents représentés	<b>11</b>	
Absents non représentés	<b>0</b>	

**Étaient présents :**

Jean-Paul CUZIN, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Martine MEZONNET, Michel PRÉAU, Yaëlle MATHIEU-PEGART,

Francis GAUMY, Jean-François MAUME, Hervé GRANDJEAN, Aline FAYE, Cristina MESLET, Jean-François VIGUES, Vivien GOURBEYRE,

Dominique MOLLE, Olivier DEVISE, Hélène VEILHAN, François ULRICH, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Josiane BOHATIER, Damien MARTIN.

**Absents représentés :**

Patrick NEHEMIE	représenté par Jean-Paul CUZIN
Guy PICARLE	représenté par Hervé GRANDJEAN
Philippe ROCHETTE	représenté par Francis GAUMY
Françoise MASSOUBRE	représentée par Martine MEZONNET
Josiane MARION	représentée par Nadine DAMBRUN
Gilles REYROLLE	représenté par Christian DURANTIN
Valérie BERTHEOL	représentée par Michel PREAU
Béatrice STABAT-ROUSSET	représentée par Cristina MESLET
Damien PESSOT	représenté par Jean-François VIGUES
Aurélien BAZIN	représenté par Vivien GOURBEYRE
Marie-Laure LANCIAUX	représentée par Dominique MOLLE

*Christian Durantin a été nommé secrétaire de séance.*

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE D'OUVERTURE DE CREDITS :**  
**« INVESTISSEMENTS 2022 » DANS LE CADRE DE LA POSSIBILITE DE**  
**RECONDUIRE UN QUART DU BUDGET INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL**

**Vu** les dispositions prévues par l'article L. 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales afin de faciliter les dépenses d'investissement du premier trimestre : « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

**Vu** la présentation de la note de synthèse à la Commission Finances et Vie économique du 5 décembre 2022

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 31 Voix Pour et 2 Voix Contre :**

- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2023, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) les dépenses suivantes :

Chapitre	Nature	Objet	Montant
20	2051	Renouvellement des licences Office et Outlook	14 000 €
	2031	Etude - Rénovation Groupe Scolaire Jean Zay	25 000 €
	2031	Etude - Cœur de Ville	7 380 €
TOTAL CHAP 20			46 380 €
21	21316	Mur Cimetière	35 000 €
	21318	Travaux Cloître	210 000 €
	21318	Modernisation Eclairage Gymnases	180 000 €
	21318	AD'AP Fin des travaux	70 000 €
	21318	Parking de l'Artière	15 000 €
TOTAL CHAP 21			510 000 €

- **PRÉCISE** que les crédits autorisés seront inscrits au budget primitif 2023.

LE MAIRE  
Jean-Paul CUZIN

The image shows a blue ink signature of Jean-Paul Cuzin over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE BEAUMONT' and '19' in the center, with a star on the right and a crest on the left. The number '63' is visible at the bottom of the seal.